



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 25 mars 2021



Compte-rendu des décisions du Maire



- **D17-2021FIN** : Contrat pour la location d'un logiciel de gestion technique du patrimoine et des activités liées
- **D18-2021FIN** : Contrat pour l'entretien des espaces verts
- **D20-2021FIN** : Contrat pour l'entretien du stade de rugby
- **D21-2021FIN** : Contrat pour l'entretien du stade Etienne Vidal

1- Présentation de l'état des indemnités perçues par les élus du Conseil Municipal (S. MOREAU)



	Indemnité mensuelle Mairie	Indemnité Mensuelle 3M	TOTAL MENSUEL	TOTAL INDEMNITE MAIRIE 2020	TOTAL INDEMNITE 3M ANNEE 2020	FRAIS DE REPRESENTATION 2020
BLANCHARD JEROME	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
BRUEL LEA	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
FABRY VERONIQUE	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
HIVIN PATRICK	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
MOREAU SOLENE	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
PASSERAT DE LA CHAPELLE MIREILLE	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
PENA VALERIE	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
PIOT JEAN-PAUL	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
PLAUTIN RICHARD	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
RIMBERT ANNE	801,99 €	1 089,03 €	1 891,02 €	4 713,54 €	6 025,97 €	
RIO FRANCOIS	2 528,11 €	1 238,77 €	3 766,88 €	14 393,58 €	6 749,72 €	1 104,66 €
TREPRAU LUDOVIC	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
VAN LEYNSEELE CHRISTOPHE	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
FASSIO ISABELLE	781,77 €		781,77 €	4 794,86 €		
GUIRAUD ISABELLE	1 947,81 €	2 663,15 €	4 610,96 €	11 946,57 €	15 978,90 €	
MASANET CORINE	781,77 €		781,77 €	4 794,86 €		

**2- Clôture de l'autorisation de
programme/crédit de paiement
concernant le complexe salle
polyvalente/halle gymnique
(C. VAN LEYNSEELE)**

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Complexe salle polyvalente / halle gymnique	10 700 000€	300 000€	600 000€	4 900 000€	4 900 000€

3- Bilan autorisation de programme/crédit de paiement pour le fonds de concours voirie 2020 (C. VAN LEYNSEELE)

AP/CP initiale

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP 2020	Montant des CP 2021
Quartier de la Mairie	195 000 €	35.000 €	160.000 €
Rue de la Chaussée	115 000 €	115.000 €	0 €
Sigalies-Genêts- Marqueroze-Parking Rieucoulon	180 000 €	90.000 €	90.000 €
Divers voirie	10 000 €	10.000 €	0 €
TOTAL	500 000 €	250.000 €	250.000 €

AP/CP actualisée 2021

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP 2020	Montant des CP 2021
Quartier de la Mairie	195 000 €	0 €	195 000 €
Rue de la Chaussée	115 000 €	0 €	115 000 €
Sigalies-Genêts-Marqueroze-Parking Rieucoulon	180 000 €	0 €	180 000 €
Divers voirie	10 000 €	0 €	10 000 €
TOTAL	500 000 €	0 €	500 000 €

**4- Autorisation de
programme/crédits de paiement
pour la réhabilitation du groupe
scolaire élémentaire des
Escholiers (V. PENA)**

Projet	Autorisation de programme	CP 2021	CP 2022
Réhabilitation Ecole élémentaire des Escholiers	1 521 000,00 €	250 000,00 €	1 271 000,00 €

Le coût prévisionnel global de l'opération se décompose de la façon suivante :

- Maitrise d'œuvre et études techniques : 260 000€
- Missions techniques annexes : 51 000€
- Travaux : 1 210 000 €

**5- Autorisation de programme /
crédit de paiement la
réhabilitation et la couverture de
3 courts de Tennis (P. HIVIN)**

Projet	Autorisation de programme	CP 2021	CP 2022
Réhabilitation et couverture de 3 courts de tennis	1 551 500,00 €	300 000,00 €	1 251 500,00 €

Le coût prévisionnel global de l'opération se décompose de la façon suivante :

- Maitrise d'œuvre et études techniques : 147 100 €
- Missions techniques annexes : 29 000 €
- Travaux : 1 131 500 €
- Bassin de rétention : 244 000 €

6- Autorisation de programme / crédit de paiement pour la construction d'un centre de jeunesse (L. TREPPEAU)

Projet	Autorisation de programme	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Construction d'un centre de jeunesse	1 716 000,00 €	126 000,00 €	800 000,00 €	790 000,00€

Le coût prévisionnel global de l'opération se décompose de la façon suivante :

- Maitrise d'œuvre et études techniques : 200 000 €
- Missions techniques annexes : 216 000 €
- Travaux : 1 300 000 €

7- Autorisation de programme/crédit de paiement pour l'aménagement des cours d'écoles « Cours Oasis » (V. PENA)

Projet	Autorisation de programme	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Aménagement des cours d'écoles Cours Oasis	1 030 000 €	280 000 €	250 000 €	250 000€	250 000€

Le coût prévisionnel global de l'opération se décompose de la façon suivante :

- Maitrise d'œuvre et études techniques : 150 000 €
- Travaux : 880 000 €

**8- Autorisation de
programme/crédit de paiement
pour la création d'une maison de
la nature et de l'environnement et
la réhabilitation du parc du Terral
(M. PASSERAT DE LA CHAPELLE)**

Projet	Autorisation de programme	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Création d'une maison de la nature et de l'environnement et réhabilitation du parc du Terral	900 000 €	350 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €

Le coût prévisionnel global de l'opération se décompose de la façon suivante :

- Missions et études techniques : 300 000 €
- Travaux : 600 000 €

**9- Autorisation de
programme/crédit de paiement
pour l'extension de la
gendarmerie
(R. PLAUTIN)**

Projet	Autorisation de programme	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Extension de la gendarmerie	478 000 €	28 000 €	300 000 €	150 000€

Le coût prévisionnel global de l'opération se décompose de la façon suivante :

- Maitrise d'œuvre et études techniques : 42 000 €
- Missions techniques annexes : 86 000 €
- Travaux : 350 000 €

10- Amortissement des attributions de compensation d'investissement (JP. PIOT)

Considération que, par erreur, l'Attribution de Compensation d'Investissement 2019 d'un montant de 257 051 € n'a été amortie que pour 17 136 € et qu'en conséquence un complément d'amortissement de 239 915 € doit être constaté.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la régularisation par l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- **Débit 1068 : 239 915 €**
- **Crédit 28046 : 239 915 €**

11- Taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'année 2021 (JP. PIOT)



Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du conseil Municipal de 04 mars 2021, Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'année 2021 restent inchangés par rapport à 2020, tout en intégrant le taux départemental sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46.55 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 96.14%

12- Budget primitif 2021 (JP. PIOT)



BUDGET PRIMITIF 2021



Conseil municipal du 25.03.2021



Dans la continuité du rapport de présentation budgétaire présenté lors du conseil municipal du 4 Mars dernier, ce rapport de présentation du Budget Primitif 2021 vient préciser et détailler les orientations développées lors de ce débat.

Comme il a été précisé lors du débat d'orientation budgétaire, ce Budget Primitif 2021 sera :

- Ambitieux en inscrivant la commune dans une politique volontariste pour la ville de demain
- Responsable et rigoureux avec une gestion budgétaire réaliste et prudente sur l'utilisation des deniers publics et sans augmentation de la fiscalité
- Solidaire et protecteur en accompagnant la population la plus fragile
- Moderne en proposant des projets innovants pour répondre aux défis de la transition climatique et écologique.



Ces orientations maintiendront par ailleurs les ratios de solvabilité à des niveaux très favorables (niveau d'épargne brute et nette, capacité de désendettement, ...)

- 1. Les équilibres financiers du budget 2021**
- 2. Présentation des dépenses réelles de fonctionnement**
- 3. Principales évolutions des dépenses de fonctionnement**
- 4. Présentation des dépenses de fonctionnement par grandes politiques publiques**
- 5. Présentation des recettes réelles de fonctionnement**
- 6. Principales évolutions des recettes de fonctionnement**
- 7. Présentation des dépenses d'investissement**
- 8. Présentation détaillée des dépenses d'équipement**
- 9. Présentation des recettes d'investissement**
- 10. Conclusion**



1- Les équilibres financiers du budget 2021



DF : 14 804 851 €	RF : 14 804 851 €
DI : 3 863 666 €	RI : 3 863 666 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 14 804 851 €
CHARGES GENERALES 2 585 000 €
CHARGES DE PERSONNEL 8 100 000 €
DEPENSES IMPREVUES 15 000 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION 1 087 000 €
AUTRES CHARGES COURANTES 625 000 €
FRAIS FINANCIERS 198 000 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES 28 000 €
OPERATIONS D'ORDRE 1 077 051 €
AUTOFINANCEMENT 1 089 800 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 3 863 666 €
REMBOURSEMENT DETTE 539 000 €
DEPENSES EQUIPEMENT 3 015 615 €
OPERATIONS D'ORDRE : 307 051 € Dont travaux en régie : 50 000€
REVERSEMENT TA 2 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 14 804 851 K€
PRODUITS DES SERVICES 990 000 €
IMPOTS ET TAXES 11 702 500 €
DOTATIONS ET SUBVENTIONS 1 225 300 €
PRODUITS GESTION COURANTE 370 000 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS 10 000 €
ATTENUATION DE CHARGES 200 000 €
OPERATIONS D'ORDRE : 307 051€ dont travaux en régie : 50 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 3 863 666 K€
AUTOFINANCEMENT 1 089 800€
DOTATIONS ET RESERVES 645 000 €
SUBVENTIONS 180 000 €
EMPRUNT 871 815 €
OPERATIONS D'ORDRE : 1 077 051€

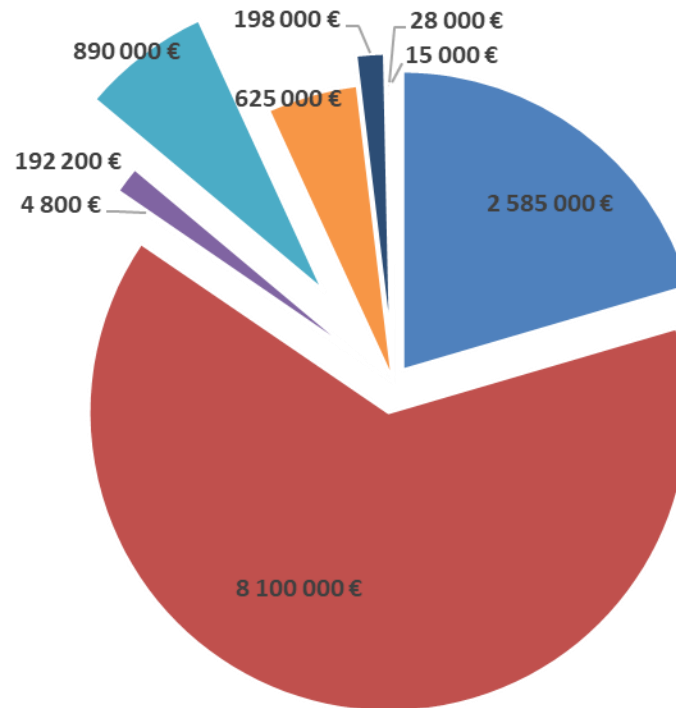


2 - Présentation des dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 638 000 € soit + 7.21 % par rapport au budget 2020.

Dépenses réelles de fonctionnement



■ Charges à Caractère Général : 2 585 000€

■ Charges de Personnel : 8 100 000€

■ Reversement conventionnel de fiscalité : 4 800€

■ Pénalités SRU : 192 200€

■ Reversement AC 3M : 890 000€

■ Autres Charges de Gestion : 625 000€

■ Charges Financières : 198 000€

■ Charges Exceptionnelles : 28 000€

■ Dépenses Imprévues : 15 000€

Comme exposé lors du débat d'orientation budgétaire, l'évolution de ces dépenses réelles de fonctionnement, entre les exercices budgétaires 2020 et 2021 suit l'adaptation des services publics municipaux aux besoins de la ville du fait de son essor démographique et intègre la sous-estimation des charges de personnel lors du budget primitif 2020. Il y avait un écart de 300.000 € entre la somme votée au budget primitif 2020 et la réalité du besoin nécessaire début 2020. Avec cet écart corrigé, l'évolution serait de 4.57 %.

La répartition par chapitre budgétaire de ces dépenses de fonctionnement montre l'importance des dépenses de personnel qui représentent plus de 60 % de ces dépenses comme en 2020.

3 - Principales évolutions des dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	Dépenses par chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation en %
O11	Charges à Caractère Général	2 580 000 €	2 585 000 €	0,19%
O12	Charges de Personnel	7 350 000 €	8 100 000 €	10,20%
O14	Reversement conventionnel de fiscalité	- €	4 800 €	
O14	Pénalités SRU	190 000 €	192 200 €	1,16%
O14	Reversement AC 3M	870 000 €	890 000 €	2,30%
65	Autres Charges de Gestion	540 000 €	625 000 €	15,74%
66	Charges Financières	225 000 €	198 000 €	-13,16%
67	Charges Exceptionnelles	30 000 €	28 000 €	-6,67%
O22	Dépenses Imprévues	- €	15 000 €	
	TOTAL dépenses réelles de fonctionnement	11 785 000 €	12 638 000 €	7,21%

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Le budget 2021 sera quasi identique au budget 2020. Les principales dépenses enregistrées dans ce chapitre sont les suivantes :

- Achat des repas pour les différentes structures en lien avec la jeunesse pour 519.000 €
- Les consommations électriques de tous les bâtiments municipaux pour 190.000 €, + 21.000 € par rapport à 2020
- Les consommations de gaz de tous les bâtiments municipaux pour 90.000 €
- Les fournitures d'entretien et de petit équipement pour 215.820 €, + 21.000 € par rapport à 2020
- Les fournitures scolaires pour 50.084 €, + 6.000 € par rapport à 2020
- L'entretien des bâtiments municipaux pour 167.501 €, + 23.000 € par rapport à 2020
- Les frais de maintenance pour 107.061 €
- Les frais de formation des agents 50.000 €
- Les frais de télécommunications pour 65.000 €

Ces augmentations seront compensées entre autres par la baisse des crédits réceptions de 12.000 €, de publications de 10.000 € et de la reprise de l'entretien des gymnases et de la maison de la petite enfance qui nous permettent de diminuer ce chapitre de 63.000 € et de faire par cette reprise en régie une économie annuelle de près de 20.000 €.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Elles évoluent sensiblement de budget primitif à budget primitif (+10.2%) soit 8.100.000 €, cette évolution s'explique pour partie par la minoration de la prévision 2020. Au budget 2021, nous inscrivons, comme nous l'oblige les textes, la totalité du besoin budgétaire pour les postes créées au 1^{er} janvier 2021 et ouverts au tableau des effectifs et les postes que nous envisageons de créer au cours de l'année 2021. Fin 2020, la masse salariale de la commune était de 7.650.590 €.

L'évolution de la masse salariale de fin 2020 à 2021 s'explique par :

- **L'impact des recrutements 2020 sur l'exercice 2021** : 170.000 € (secrétariat général, agent administratif polyvalent, gestionnaire des marchés publics, directeur de cabinet, agent crèche, agent équipe bâtiment)
- **La budgétisation des recrutements envisagés pour 2021** : 188.044 € (deux agents police municipale, un informaticien, un chef de projet pour la maison de la nature et de l'environnement, un jardinier pour le parc du Terral, un agent chargé de la police de l'urbanisme)
- **La reprise en régie de l'entretien de la maison de la petite enfance et des gymnases** 43.000 €
- **Les avancements de carrière** 30.000 €
- **Les évolutions légales** 6.000 €



Chapitre 014 : Atténuation de produits

La somme prévisionnelle est de 1.087.000 €.

L'attribution de compensation reversée par la commune à la métropole sera de 890.000 €, ce reversement s'explique par le fait que la commune, lors des transferts de charges effectuées au bénéfice de la métropole, a transféré plus de charges que de recettes.

La pénalité due au titre de l'article 55 de la loi SRU est estimée comme en 2020 à 192.200 €. Cette pénalité s'appliquera jusqu'à ce qu'il soit atteint le seuil de 25% de logements sociaux au titre des résidences principales. La pénalité correspond environ à 314 € par logement manquant. Aujourd'hui, vu le développement de la production de logements sur la commune et le retard accumulé sur les années antérieures, il faudrait environ 50% de logements sociaux lors de chaque production pour arriver à ce seuil de 25% de résidences principales à caractère social.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

La somme prévisionnelle est de 625.000 €. L'évolution de ce chapitre 65 s'explique :

- Par une augmentation prévisionnelle de l'enveloppe dédiée aux associations de + 25.000 €, soit une enveloppe annuelle de 160.000 €.
- La prévision de 20.000 € pour l'admission en non-valeur de créances anciennes qui ne pourront être recouvertes par le comptable public.
- L'augmentation de la contribution au titre des frais de scolarité des enfants inscrits dans un établissement privé. La contribution obligatoire de la commune s'applique maintenant pour tous les enfants dès 3 ans du fait du passage de la scolarité obligatoire à 3 ans au lieu de 6 ans. La prévision 2021 est de 100.000 €
- Subvention au CCAS maintenue à la somme de 40.000 €
- Indemnités des élus maintenues à 130.000 €



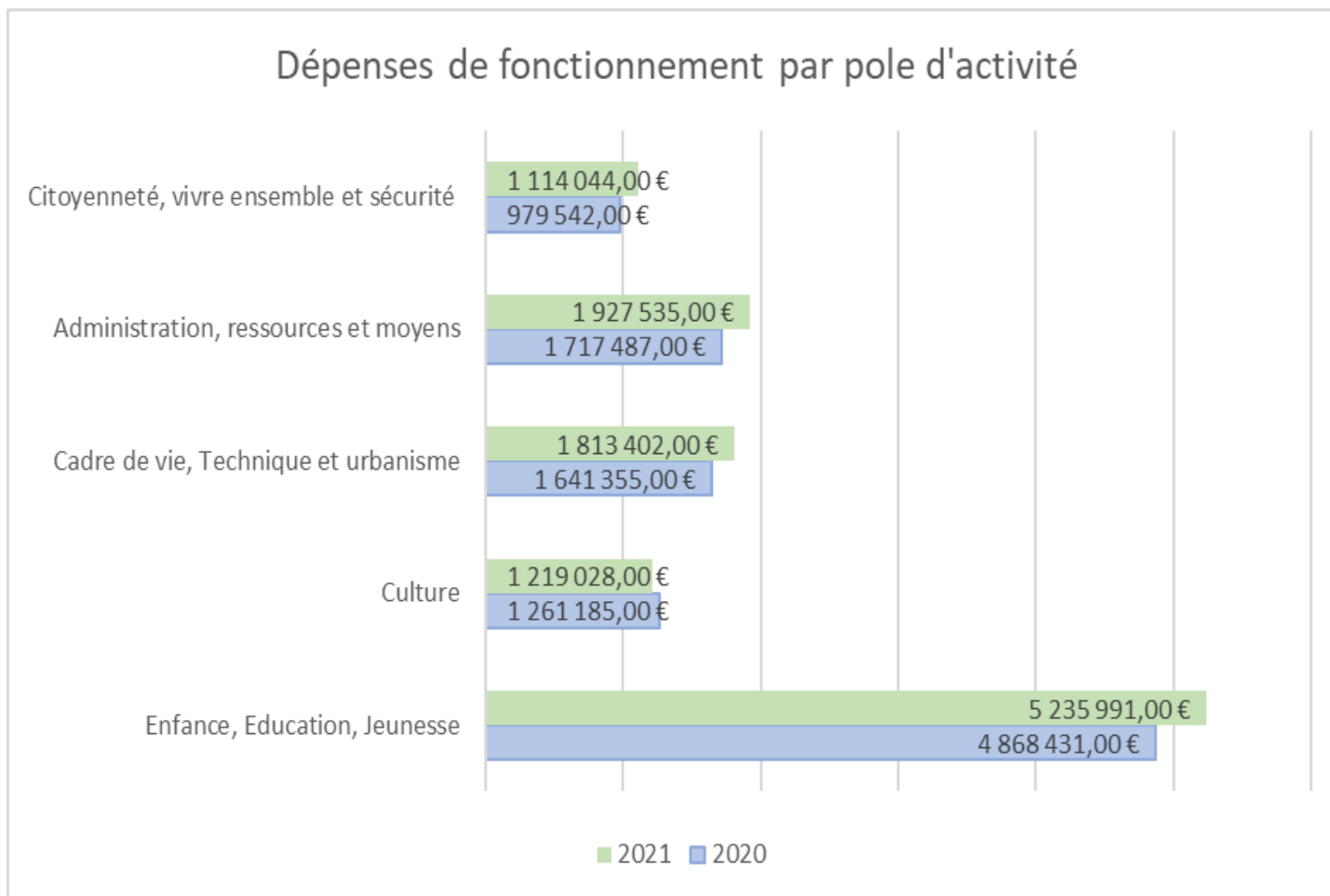
Pour les charges financières liées aux intérêts de la dette (chapitre 66), la prévision est de 198.000 € au lieu de 225.000 € en 2020. En effet, la commune n'a pas emprunté en 2020 et donc la dette vieillit et les intérêts diminuent.

La prévision pour les charges exceptionnelles sera de 28.000 € et il est également prévu une prévision de 15.000 € pour des dépenses imprévues. Cette dernière somme est une réserve permettant de faire face à une éventuelle dépense urgente et pour laquelle les prévisions budgétaires au niveau du chapitre ne pourraient y faire face sans une décision modificative.

4- Présentation des dépenses de fonctionnement par grandes politiques publiques



Dépenses de fonctionnement par grandes politiques publiques



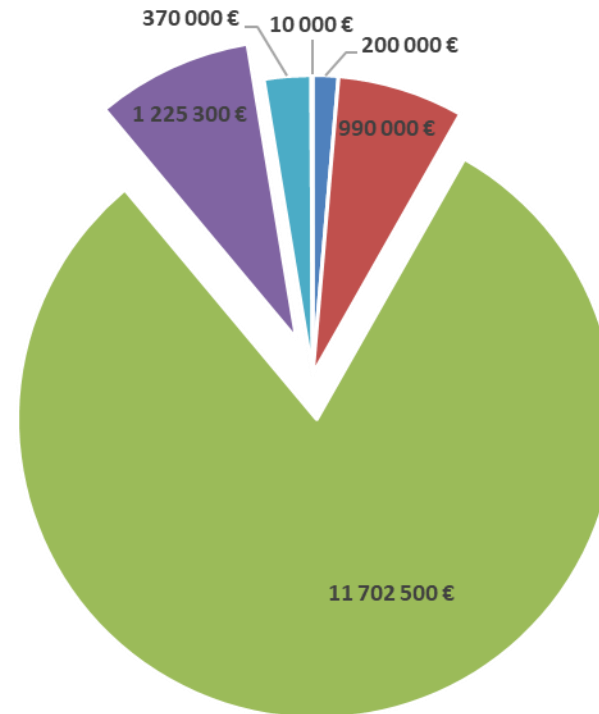
5- Présentation des recettes réelles de fonctionnement 2021



Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 14 497 800 €.

La variation des recettes réelles est de + 4% par rapport au budget 2020.

Recettes réelles de fonctionnement



■ Atténuations de Charges : 200 000€

■ Impôts et Taxes : 11 702 500€

■ Autres Produits (Revenus des Immeubles) : 370 000€

■ Produit des Services : 990 000€

■ Dotations : 1 225 300€

■ Produits exceptionnels 10 000€

6- Principales évolutions des recettes de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement		2020	2021		
Chap.		BP	BP	Prévision d'évolution	Commentaires
013	Atténuations de Charges	120 000 €	200 000 €	+67%	
70	Produit des Services	1 030 000 €	990 000 €	- 4%	Crise sanitaire
73	Impôts et Taxes	10 840 000 €	11 702 500 €	+8%	↗ produit fiscal et droits de mutation
74	Dotations	1 321 900 €	1 225 300€	- 7%	Perte de la DSR
75	Autres Produits (Revenus des Immeubles)	400 900 €	370 000 €	- 8%	Crise sanitaire
77	Produits exceptionnels	190 000 €	10.000 €	- 95%	Annulation Festin de Pierres
Total Recettes Réelles de Fonctionnement		13 902 800 €	14 497 800€	+4%	

La prévision du chapitre 70 « produits des services et ventes diverses » est en diminution de 40.000 € par rapport à 2020, soit une somme globale prévisionnelle de 990.000 €

Cette diminution s'explique principalement par la diminution des recettes perçues dans le domaine culturel (billetterie du Chai du Terral et baisse des effectifs à l'école d'art plastique).

Cette prévision budgétaire a été réalisée avec un maintien des tarifs actuellement appliqués. Les principales ressources intégrant ce chapitre proviennent des recettes « cantines, maison de la petite enfance, garderies et centres de loisirs ».

La prévision du chapitre 73 « impôts et taxes » est en progression importante sur cet exercice budgétaire 2021 + 8% soit une somme globale 11.702.500 €

Malgré la réforme de la taxe d'habitation qui vient pénaliser le dynamisme de notre produit fiscal, le produit attendu pour 2021 est de 9.970.000 € contre 9.300.000 € en 2020. Cette évolution s'explique par la production de logements neufs sur la commune mais aussi par l'ouverture de la nouvelle clinique et du pôle de consultation à la fin de l'été dernier.

Si ce produit fiscal attendu est en nette progression, sa structuration sera très différente à compter de cette année 2021. En effet la suppression de la taxe d'habitation et la baisse des impôts fonciers sur les locaux industriels soumis à la méthode comptable viennent modifier l'origine de la ressource et donc le schéma de financement de la commune.

La commune n'a plus à voter de taux de taxe d'habitation, pour les foyers encore soumis à la taxe d'habitation et pour les résidences secondaires, c'est le taux 2019 qui s'applique.



Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, la commune bénéficie du transfert de la part départementale et donc du taux départemental. Elle doit donc fixer son taux 2021 en additionnant le taux communal souhaité au taux départemental 2020 soit pour le département de l'Hérault 21.45 %. Comme il y a un maintien des taux de fiscalité pour l'année 2021, le taux de foncier bâti pour 2021 sera donc de 46.55 %

Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les modalités d'imposition ne sont pas modifiées et le taux pour 2021 sera maintenu à 96.14 %.



Les autres recettes intégrées, dans ce chapitre 73, sont les suivantes :

- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales 100.000 €
- La taxe sur les pylônes électriques 95.000 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité 350.000 €
- La taxe locale sur la publicité extérieure 300.000 €
- La taxe additionnelle sur les mutations foncières 875.000 €, on observe une progression sensible de cette taxe chaque année du fait du volume et du montant des ventes immobilières sur la commune.

La prévision du chapitre 74 « dotations, subventions et participations » est en baisse de 7% par rapport à la prévision 2020, soit une somme globale prévisionnelle de 1.225.300 €.

Comme expliqué lors du débat d'orientation budgétaire, le budget 2020 intégrait une somme de 115.000 € au titre de la Dotation de Solidarité Rurale alors que la commune avait passé le cap des 10.000 habitants et qu'elle ne pouvait plus prétendre à cette dotation de l'Etat.

Ce chapitre comprend principalement les recettes suivantes :

- La dotation de fonctionnement forfaitaire de 24.000 €, somme en diminution chaque année
- Les versements de la CAF au titre de nos politiques « petite enfance, enfance et jeunesse », pour 826.000 €
- Les compensations fiscales versées par l'Etat pour 257.000 €

La prévision du chapitre 75 « autres produits de gestion courante » est de 370.000 € soit une baisse de 8%.

Cette diminution s'explique uniquement par la baisse des réservations des salles (Granges, Chai du Terral et domaine du Terral) du fait de la crise sanitaire.

La prévision du chapitre 77 « produits exceptionnels » est seulement de 10.000 € pour cette année. En effet les recettes liées aux mécénats pour « festin de pierre » ne sont pas budgétées du fait de l'annulation de ce festival pour cette année en raison de la situation sanitaire.

Enfin le chapitre 013 « atténuation de charges » prévoit une somme de 200.000 €. Cette somme intègre les remboursements de charges de personnel liées à des arrêts de longue maladie et des décharges syndicales.



Cette section de fonctionnement nous permet de dégager un autofinancement prévisionnel de 2.166.851 €.

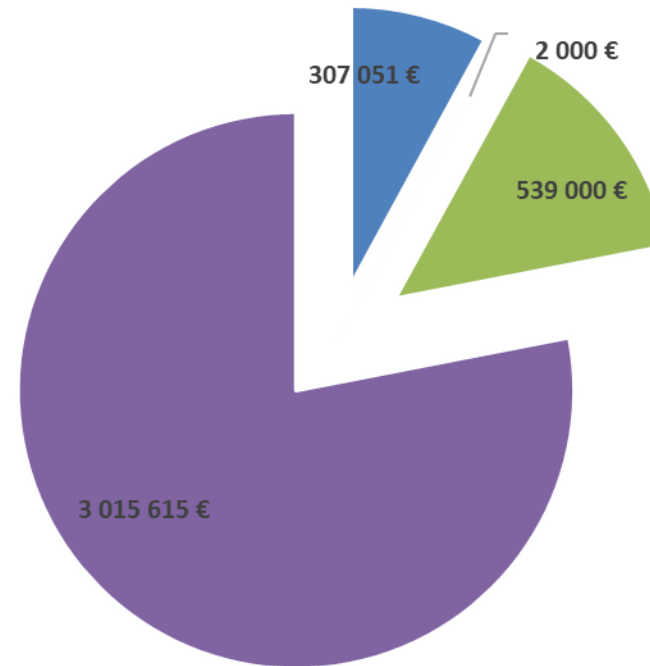
7- Présentation des dépenses de d'investissement



Pour 2021, les dépenses réelles d'investissement représentent un budget de 3 556 615 € dont 539.000 € au titre du remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement budgétées pour 2021 s'élèvent ainsi à 3 015 615 €.

Dépenses d'investissement



■ Opérations d'ordre : 307 051€ ■ Reversement TA : 2 000€ ■ Emprunts : 539 000€ ■ Dépenses d'équipements : 3 015 615€

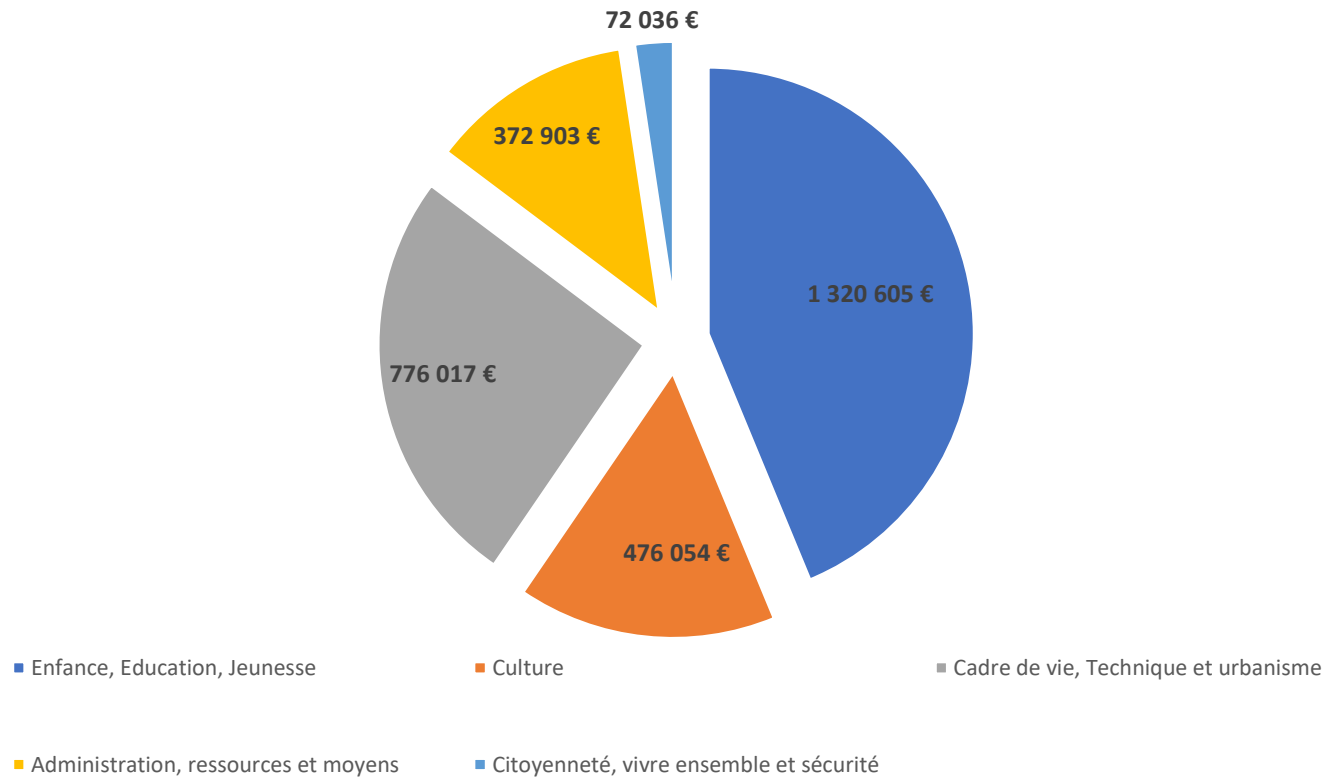
Conformément aux orientations budgétaires présentées, la municipalité souhaite entreprendre de nombreux investissements au cours de son mandat pour accompagner l'évolution de la commune mais également maintenir l'état des bâtiments existants et améliorer les conditions de travail des différents services et donc des agents.



8- Présentation détaillée des dépenses d'équipement



Dépenses d'investissement par secteur



Près de 600.000 € seront consacrés à l'entretien, l'amélioration de notre patrimoine bâti et aux conditions de travail des agents.

Cette somme intégrera notamment

- La création d'un nouvel espace pour colombarium et jardin du souvenir au cimetière de l'Agniel, 47.375 €
- Réalisation d'un sol souple sur l'aire de jeux en bois de Jean Moulin, 17.000 €
- Rénovation, transformation des bâtiments communaux pour 146.706 €, un certain nombre de ces travaux sera réalisé en régie
- La poursuite du changement des systèmes d'éclairage en Led pour 15.000 €



- Matériel pour le chai du Terral pour 40.000 €
- Equipements pour les structures petite enfance, enfance et jeunesse pour 43.673 €
- Renouvellement du parc informatique et photocopieurs pour 60.000 €
- Matériel pour sonorisation et captation vidéo des conseils municipaux pour 16.042 €
- Mobilier divers pour les services 2.000 €
- Véhicules de services administratifs et techniques 49.000 €
- Acquisitions de terrains en cas d'éventualité 20.000 €

Ces dépenses d'investissement courantes seront complétées par le lancement des premiers grands projets d'investissement de notre mandat et pour lesquels nous avons votés les autorisations de programmes et crédits de paiement.



Ainsi le budget 2021 intègre les crédits de paiement pour les projets suivants :

- Réhabilitation de l'école élémentaire des Escholiers pour 250.000 €
- Construction d'un centre de jeunesse pour 126.000 €
- Desimperabilisation des cours d'école « Cours Oasis » pour 280.000 €
- Réhabilitation et couverture de trois courts de tennis pour 300.000 €
- Création d'une maison de la nature et de l'environnement et réhabilitation du parc du terral pour 350.000 €
- Extension de la gendarmerie pour 28.000 €



- 172.200 € seront consacrés à la rénovation de la façade du gymnase de la Combe et à une extension de CLSH des Garrigues
- 58.000 € pour la plantation d'arbres à l'occasion des naissances et décès.

Ces dépenses d'équipement seront complétées par le fonds de concours voirie de 500.000 € à destination de la métropole, les attributions de compensation d'investissement de 257.051 € et une somme prévisionnelle de 30.000 € pour l'aide accordée par la commune pour l'achat d'un vélo.

Pour les travaux voirie pilotés par la métropole, il est prévu :

- La fin des grands travaux lancés en 2020 à savoir Rue de la Chaussée, Quartier Mairie, Sigalies.
- La sécurisation de la rue Gratien Boyer, la reprise d'une partie des trottoirs de l'avenue de la Condamine, la création d'une continuité piétonne PMR rue du Thym et une campagne générale de marquage sur la commune pour rappeler les zones 30
- la reprise du réseau d'assainissement au niveau de l'avenue de Librilla et des travaux route de Lattes
- Le remplacement de 180 points lumineux pour des Led

9- Présentation des recettes d'investissement



Les ressources permettant de couvrir ces dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2021 sont les suivantes :

- **Le fonds de compensation de la T.V.A.**

Le montant de F.C.T.V.A est estimé à 465 000 € ; il correspond aux dépenses d'équipement réalisées en 2019. Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % appliqué aux dépenses éligibles à ce fonds.

- **La taxe d'aménagement**

La commune perçoit chaque année 50% de la Taxe d'Aménagement encaissée par la Métropole sur la commune. La part de la taxe d'aménagement conservée par la Métropole est intégrée dans l'enveloppe de financement travaux de voirie réalisés sur la commune.

Ce reversement est estimé à 180 000 € pour 2021.



- Les subventions

De nombreuses sollicitations de cofinancement ont été déposées auprès de la Région, le Département, l'Etat, l'Europe et la métropole pour nos différents projets. L'inscription des subventions n'interviendra qu'après décision d'attribution pour l'organisme co-financeur et ceci conformément aux textes. Nous avons déjà eu l'accord de l'Etat pour une aide de 180.000 € au titre du plan de relance sur la transition énergétique pour le projet des Escholiers.

- L'emprunt

Un emprunt prévisionnel de 871.815 € est inscrit pour équilibrer cette section d'investissement. Ce montant sera réduit au fur et à mesure des notifications d'attribution des subventions. Nous pouvons espérer ne pas avoir à emprunter pour cette année 2021 si les co-financements sollicités nous sont attribués.

- L'autofinancement

Sur ce budget 2021, nous dégageons un autofinancement brut de 2.166.851 € et un autofinancement net c'est-à-dire pour les nouveaux projets de 1.627.851 €.



10- CONCLUSION



Le budget 2021 traduit nos engagements auprès des Védasiennes et Védasiens mais aussi notre attention auprès des agents et de leurs conditions de travail.

Ce budget pose la première pierre de la modernisation, attendue par les Védasiens, de leur collectivité, de ses équipements et de ses services publics.

Dans un contexte mondial inédit, qui fragilise nos économies, notre tissu associatif et nos relations sociales, la Municipalité vise deux objectifs majeurs à travers ce premier budget :

- Répondre aux urgences et besoins immédiats, renforcés par une crise sanitaire historique ;
- Tout en préparant l'avenir, pour nous permettre de relever collectivement les défis climatiques et environnementaux qui se présentent à nous.



Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement et d'investissement s'articulent autour de ces deux objectifs :

- La réhabilitation de l'École des Escholiers et la création des « cours Oasis » dans nos groupes scolaires ;
- Le soutien exceptionnel aux associations védasiennes, qu'elles soient culturelles, sportives, sociales, environnementales, pour leur permettre d'affronter et de traverser cette crise inédite ;
- La construction d'un nouveau Centre de Jeunesse, pour offrir à notre jeunesse un tiers lieu pensé par et pour eux ;
- La réhabilitation du Parc du Terral et la création de la Maison de la Nature et de l'Environnement, pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et former les citoyens du monde de demain ;
- La modernisation du fonctionnement de notre collectivité avec des recrutements stratégiques (à la future Maison de la Nature, à l'informatique, à la police municipale, entre autres) et la mise en place de nouveaux outils pour améliorer la qualité de nos services publics.



En définitive, ce budget 2021 est ambitieux et innovant. Tout en étant également solidaire et responsable.



FIN



13 – Garantie d'emprunt à Hérault Logement pour le projet d'extension des logements de la gendarmerie (JP. PIOT)

Hérault Logement a sollicité la commune afin qu'elle apporte une garantie sur l'emprunt nécessaire à la réalisation de ces logements à hauteur de 50%. Le complément de 50% sera garantie par le département de l'Hérault.

L'accord de la collectivité sur cette garantie d'emprunt est une condition préalable à l'avancement de ce projet, tant pour les services de l'Etat que pour Hérault Logement.

Les caractéristiques du prêt seraient les suivantes :

Prêt PLF (Prêt Logement de Fonction) de la Caisse des Dépôts et Consignation

- Montant prévisionnel : 1 441 061 € TTC

- Taux : 2,41 %

- Durée : 40 ans

14 – Garantie d'emprunt à Un toit pour tous pour l'opération Les Hauts de Sigaliès (JP. PIOT)

Dans le cadre du projet d'acquisition de 10 logements sur la commune de Saint-Jean-de-Védas, Un toit pour tous sollicite notre garantie d'emprunt à hauteur de 75%, conjointe à celle du Conseil Départemental de l'Hérault, pour un prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Intitulé du prêt	Durée du prêt	Montant du prêt
PRET PHB 2.0	40 ans	90 000 €
TOTAL DES EMPRUNTS		90 000 €
Montant garanti (75%)		67 500 €

Le taux du prêt est basé sur la valeur de base du livret A et sera connu qu'après obtention de l'accord de principe de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

15 – Subvention d'équilibre du budget du CCAS (JP. PIOT)



Le Conseil d'Administration du CCAS propose les orientations suivantes :

- Maintien des aides sociales facultatives aux personnes défavorisées que ce soit les jeunes, les personnes isolées, les personnes âgées ou les familles
- Pérennisation du travail de la commission logement du CCAS
- Développement des actions visant à lutter contre les situations d'isolement et à maintenir la dignité de la personne
- Maintien du service de transport adapté
- Maintien du dispositif d'hébergement de secours

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer dès à présent le montant de la subvention d'équilibre 2021 à verser au CCAS à 40 000 €.

16 – Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements engagés par les agents titulaires ou non-titulaires de la collectivité (V. FABRY)

Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Monsieur le Maire propose de mettre à jour :

- Le montant forfaitaire de remboursement des frais de repas du midi et du soir : 17.50 € pour chaque repas ;
- Le montant forfaitaire de prise en charge des frais d'hébergement : 70 € pour le tarif de base, 90 € dans les grandes villes (population égale ou supérieure à 200.000 habitants) et les communes de la métropole du Grand Paris et 110 € pour la commune de Paris ;
- Le montant des indemnités kilométriques.

17 – Adhésion à la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (A. RIMBERT)



La FNCC est un lieu de rencontre entre élus et professionnels de la Culture, permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale. Dès son origine la FNCC a été l'élément moteur de l'essor des politiques culturelles des communes.

La FNCC est agréée comme organisme de formation des élus territoriaux depuis le 1er juillet 1994 et offre ainsi un calendrier de sessions de formation de qualité, répondant aux besoins et aux souhaits des élus.

La FNCC met également en place des commissions de travail qui élaborent, en concertation étroite avec les professionnels, des propositions concrètes et publie « Echanges-FNCC », revue bimestrielle qui traite des sujets d'actualité culturelle.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la Ville de Saint-Jean-de-Védas à la FNCC afin de participer aux activités de cette association pluraliste qui s'est fixée pour objectif de défendre et promouvoir la culture et la rendre accessible à tous.

**18 – Convention de stérilisation et
d'identification des chats errants
avec la fondation 30 millions
d'amis
(R. PLAUTIN)**



Afin de limiter la prolifération des chats errants, la municipalité souhaite remettre en place une collaboration avec la fondation 30 millions d'amis afin de mener des campagnes de capture et de stérilisation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis qui fixe les engagements de la commune et de l'association en matière de capture et de stérilisation des chats errants, ainsi que leurs obligations financières.

Cette convention est établie pour 150 chats.

19 – Convention de formation professionnelle à la lutte contre les violences faites aux femmes (V. FABRY)



Afin d'aider les agents féminins de la commune à gérer les situations de violences qu'elles peuvent subir, la municipalité souhaite mettre en place une collaboration avec l'académie Jacques Levinet afin de les former au self-défense.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec l'académie Jacque Levinet (AJL), qui fixe les engagements de la commune et de l'académie en matière de formation, ainsi que leurs obligations financières.

20 – Règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement (L. TREPREAU)



Le Règlement intérieur en vigueur sur l'Accueil de Loisirs sans Hébergement s'avère obsolète sur deux points. Les locaux de l'accueil de loisirs ont évolué depuis l'ouverture de l'établissement avec une extension sur le groupe scolaire R. Cassin, cette évolution est consécutive à l'accroissement de la population et l'augmentation des effectifs scolaires :

- Nouveau lieu d'accueil : hall d'accueil de l'école maternelle R. Cassin

D'autre part, le Maire de Saint-Jean-de-Védas étant désormais Monsieur François RIO, il convient de corriger le document en ce sens et d'apposer la signature de Monsieur le Maire.

21 – Désignation de membre au comité consultatif Sécurité (S. MOREAU)



Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 12 février 2021, Mme Nadia ABOU-EL-WAFA (TIJSSELING) a démissionné du Conseil Municipal. Celle-ci étant membre du comité consultatif Sécurité, il convient de la remplacer au sein de cette assemblée.

Pour rappel, le comité consultatif Sécurité est composé de 8 membres du Conseil Municipal (6 majorité, 2 minorité) :

- Richard PLAUTIN
- Anne RIMBERT
- Marie-Laure MOUGIN
- Nicolas ODIN
- ~~- Nadia ABOU EL WAFA~~
- Patrick HIVIN
- Corine MASANET
- Luc ROBIN

22 – Désignation de membre au comité consultatif Vie démocratique (S. MOREAU)



Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 12 février 2021, Mme Nadia ABOU-EL-WAFA (TIJSSELING) a démissionné du Conseil Municipal. Celle-ci étant membre du comité consultatif Vie démocratique, il convient de la remplacer au sein de cette assemblée.

Pour rappel, le comité consultatif Vie démocratique est composé de 8 membres du Conseil Municipal (6 majorité, 2 minorité) :

- Solène MOREAU
- Anne RIMBERT
- Ludovic TREPRAU
- Géraldine DE ROBERT DE LA FREGREYRE
- Patrick HIVIN
- ~~- Nadia ABOU EL WAFA~~
- Vincent BOISSEAU
- Emmanuelle MYSONA

23 – Désignation de membre au comité consultatif Développement durable (S. MOREAU)



Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 12 février 2021, Mme Nadia ABOU-EL-WAFA (TIJSSELING) a démissionné du Conseil Municipal. Celle-ci étant membre du comité consultatif Développement durable, il convient de la remplacer au sein de cette assemblée.

Pour rappel, le comité consultatif Développement durable est composé de 9 membres du Conseil Municipal (6 majorité, 3 minorité) :

- Mireille PASSERAT DE LA CHAPELLE
- ~~- Nadia ABOU-EL-WAFA~~
- Jacques BRUGUIERE
- Valérie PENA
- Christophe VAN LEYNSEELE
- Léa BRUEL
- Emmanuelle MYSONA
- Vincent BOISSEAU
- Gérard THEOL

24 – Désignation de membre au comité consultatif Sport et vie associative (S. MOREAU)



Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 15 février 2021, Mme Isabelle DUFIEF-FASSIO a démissionné du Conseil Municipal. Celle-ci étant membre du comité consultatif Sport et vie associative, il convient de la remplacer au sein de cette assemblée.

Pour rappel, le comité consultatif Sport et vie associative est composé de 8 membres du Conseil Municipal (6 majorité, 2 minorité) :

- Patrick HIVIN
- Anne RIMBERT
- Richard PLAUTIN
- Ludovic TREPRAU
- Solène MOREAU
- Véronique FABRY
- ~~- Isabelle DUFIEF-FASSIO~~
- Cédric LACOMBRE

25 – Subventions de fonctionnement 2021 aux associations de la commune (P. HIVIN)

VOLET SPORTIF

Porteur du Projet	Nombre d'adhérents	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2020 : Fonctionnement	Montant proposé en 2021 : Fonctionnement	Observations
Académie Jacques Levinet	100	80	500,00 €	750,00 €	
Arc Lat'Védas 3M	127	22	1 000,00 €	1 000,00 €	
As. Collège	120	90	4 000,00 €	4 000,00 €	
ASCL	943	783	11 000,00 €	11 000,00 €	
SJVBA	177	114	7 300,00 €	8 000,00 €	
Cyclo Tourisme	71	38	900,00 €	900,00 €	
Ecole de Karaté	36	29	900,00 €	1 500,00 €	
Gym Club	260	157	4 500,00 €	7 000,00 €	
Judo Club	56	48	900,00 €	1 500,00 €	
La Spirale Védasienne	33	20	2 000,00 €	1 500,00 €	
Le Phénix d'Argent	8	8	0,00 €	1 000,00 €	
Le Pignon Libre	47	17	900,00 €	900,00 €	
Racing Club Védasien - RCV	391	124	9 500,00 €	10 000,00 €	
Rugby Olympique Védasien – ROV	151	74	6 500,00 €	8 000,00 €	
Tennis Club	493	323	1 100,00 €	1 500,00 €	
Védas Endurance	95	39	1 250,00 €	1 250,00 €	
Vélo Club	59	15	900,00 €	900,00 €	
Wildcats Flag Football	13	9	4000,00 €	500,00 €	
TOTAL	3 180	1 990	57 150,00 €	61 200,00 €	

VOLET CULTUREL

Porteur du Projet	Nombre d'adhérents	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2020 : Fonctionnement	Montant proposé en 2021 : Fonctionnement	Observations
Art Chai	32	32	0,00 €	300,00 €	
Club Taurin	25	25	3 000,00 €	1 000,00 €	
D'aici d'alai	85	22	300,00 €	300,00 €	
Gospel Giving Singers	55	20	500,00 €	500,00 €	
Kérozen et Gazoline	459	71	0,00 €	5 000,00 €	
L'Ouvre Boites	47	24	4 000,00 €	3 500,00 €	
Obliques	144	113	300,00 €	300,00 €	
TOTAL	847	307	8 100,00 €	10 900,00 €	

VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

Porteur du Projet	Nombre d'adhérents	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2020 : Fonctionnement	Montant proposé en 2021 : Fonctionnement	Observations
Club Vendémiaire	80	80	2 000,00 €	2 000,00 €	
Espoir pour un enfant	594	50	500,00 €	500,00 €	
FNACA	79	54	200,00 €	200,00 €	
La Prévention Routière	917	11	180,00 €	180,00 €	
Saint Jean Environnement	116	104	0,00 €	400,00 €	
Secours Catholique	6	6	0,00 €	500,00 €	
Syndicats des chasseurs	56	51	900,00 €	1 800,00 €	
VédaAssos	8	8	200,00 €	250,00 €	
TOTAL	1 856	364	3 980,00 €	5 830,00 €	

26 – Subventions de projet 2021 aux associations de la commune (P. HIVIN)

VOLET SPORTIF

Porteur du projet	Nombre d'adhérent	Nombre de Védasiens	Montant proposé en 2021 : Projet	Observations
Gym Plus	152	72	1 500,00 €	Dans le cadre du projet : Bougez sur Ordonnance. Prise en charge d'une partie du salaire de l'intervenante
Arc Lat' Védas 3M	127	22	2 000,00 €	Participation financière à l'organisation du Tournoi du 6 au 9 mai 2021 au Complexe Etienne Vidal
Védas Endurance	95	39	1 600,00 €	Participation financière à l'organisation de la course pédestre « la pistole volante »
TOTAL	374	133	5 100,00 €	

VOLET CULTUREL

Porteur du projet	Nombre d'adhérent	Nombre de Védasiens	Montant proposé en 2021 : Projet	Observations
Compagnie Tempus Delirium	4	0	2 248,00 €	Participation financière à l'organisation d'un spectacle « des pas dans la neige » qui aura lieu entre le 15/02/2021 et le 31/12/2021
TOTAL	4	0	2 248,00 €	

VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

Porteur du projet	Nombre d'adhérent	Nombre de Védasiens	Montant proposé en 2020 : Projet	Observations
Lekli	20	12	500,00 €	Participation financière à la conception d'un puits pour alimenter en eau une école au Mali (Bamako)
TOTAL	20	12	500,00 €	

27 – Soutien à un sportif de haut niveau (P. HIVIN)



Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Florian FERRASSE, jeune Védasien de 26 ans, est un sportif de haut niveau en BMX. Il participe à de nombreuses compétitions nationales et internationales.

Il propose que la commune lui apporte un soutien financier de 500,00 € pour la pratique à haut niveau de son sport.

Questions écrites / orales

